

Compte-rendu de réunion :

Date : 29 novembre 2018

Lieu : Dun-sur-Auron

Sujet : Comité de pilotage du site Natura 2000 « Coteaux, bois et marais calcaires de la champagne berrichonne »

Rédigé par : Emmanuelle Speh

Présents :



Collectivités territoriales et leurs groupements :

Eric Bedu : Mairie de Venesmes ;

Christian Fouquet : Mairie de Saint-Germain-des-Bois ;

Michel Letrou : Mairie de Dun-sur-Auron ;

Jean-Claude Morin : Conseil départemental du Cher (CD18) ;

Alexandra Peyronnet : Conseil départemental du Cher (CD18) ;

Hélène Servant-Massé : Pays Berry Saint-Amandois (PBSA).

Administrations et établissements publics d'Etat :

Grégory Anglio : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Centre-Val de Loire ;

Thomas Delabarre : Direction Départementale des Territoires (DDT) du Cher ;

Sophie Gauguary : DREAL Centre-Val de Loire ;

Olivier Poite : DDT du Cher ;

Christophe Renaud : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) du Cher.

Syndicats :

Simon Bransard : Les Jeunes agriculteurs (JA) du Cher ;

Pascaline Bonnin : Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins de l'Auron et l'Airain.

Associations :

Anne-Marie Lamy : Nature 18 ;

Jacques Lamy : Nature 18 ;

Michel Letrou : Fédération Départementale des associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques (FDAAPPMA) du Cher ;

Emmanuelle Speh : Conservatoire d'espaces naturels (Cen) Centre-Val de Loire.

Organismes scientifiques, experts ou personnes qualifiées :

Christophe Bodin : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) du Centre-Val de Loire.

Excusés :

Bernard Allouis : Mairie de Bommiers ;
Ophélie Beslin : Conservatoire botanique national du bassin parisien (CBNBP) ;
Jean-Claude Bourdin : Cen Centre-Val de Loire ;
François-Hugues de Champs : Fédération départementale des chasseurs (FDC) du Cher ;
Patrick Ciajolo : Mairie de Bruère-Allichamps ;
Louis Cosyns : Mairie de Dun-sur-Auron ;
Gérard Genichon : FDC 36 ;
Marine Lauer : Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) ;
Francis Lherpinière : Association Indre Nature ;
Marianne Mittriot : Mairie de Chezal-Benoit ;
Philippe Moisson : Mairie de Saint-Loup-des-Chaumes ;
Pauline Puig : Chambre d'agriculture (CA) du Cher ;
René Normant : Mairie de Saint-Aubin ;
Jacqueline Mallard : Mairie de Nozière ;
Dominique Roblin : Pays Berry Saint-Amandois ;
Bertrand Servois : Forestiers privés du Cher ;
Claire Schneider : Pays de Bourges ;
Thierry Vinçon : Mairie de Saint-Amand-Montrond.

Ordre du jour

Introduction

- 1/ **Actions phares** de l'animation 2018/Analyse ;
- 2/ Travail en **atelier/Echanges** ;
- 3/ **Perspectives** 2019;
- 4/ Présentations sur site :
 - **L'ENS du marais de Dun-Contres** par le Conseil départemental du Cher (Alexandra Peyronnet);
 - Travaux **de restauration de ripisylve** par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins de l'Auron et l'Airain (Pascaline Bonnin) ;
 - **Reconversion de cultures en prairies** dans le marais de Dun-Contres par Simon Bransard, exploitant agricole.

Contenu des échanges

Introduction

La **réunion est introduite** par Olivier Poite, les participants sont remerciés de leur présence.

Sophie Gauguery, présente ensuite les **outils disponibles pour mettre en œuvre des actions** sur les sites Natura 2000, ainsi que des cas concrets, comme l'écopâturage mis en place dans le Pithiverais.

Elle présente également le **site Natura 2000** « Coteaux, bois et marais calcaires de la Champagne berrichonne », et en particulier les **enjeux et objectifs**.

Présentation des actions phares de l'animation 2018 et analyse (voir Powerpoint joint)

Emmanuelle Speh présente ensuite les **actions réalisées durant l'année 2018**, et une **analyse de l'animation**.

Echanges avec les membres du Copil présents

Suite à cette présentation, Sophie Gauguery explique que **tout est mis en œuvre pour que des actions concrètes soient mises en place** (présence d'une structure animatrice, fonds alloués aux contrats Natura 2000 depuis 2016...), mais que malgré cela, **peu de projets** pour l'entretien et la restauration des milieux sont initiés. Elle demande aux participants **d'exposer leurs attentes vis-à-vis de Natura 2000 et de l'animation effectuée.**

- Renouvellement du périmètre ?

Anne-Marie Lamy **demande si le périmètre du site va être révisé**, car certaines zones prioritaires, comme les pelouses marneuses de La Celle, ne sont pas incluses dans le site.

Sophie Gauguery indique que le périmètre ne va pas être revu tout de suite, mais que **des actions peuvent être mises en œuvre en dehors du site, si c'est justifié et peu éloigné.**

- Quelle gestion des parcelles communales ?

Christian Fouquet indique que sur les parcelles communales en Natura 2000 de Saint-Germain-des-Bois, des **baux ruraux sont passés avec des agriculteurs, qui gèrent donc les terrains, suivant les limites imposées par le bail.** Il précise que la commune ne met donc pas en œuvre d'actions spécifiques pour le maintien des milieux et espèces ciblés par Natura 2000. Michel Letrou ajoute qu'il en est de même sur la commune de Dun-sur-Auron.

A Venesmes, suite aux rencontres entre les élus et la structure animatrice, les **parcelles sont gérées favorablement au maintien des pelouses sèches** et des habitats à Azuré du serpolet.

- Mise en place d'un projet commun avec les agriculteurs des marais de Dun-contres.

Simon Bransard pense qu'un **gros amalgame** existe dans les esprits, **entre Natura 2000**, qui est basé sur le volontariat, et **les autres politiques réglementaires**, comme la loi sur l'eau, ou sur les nitrates. Il précise que lui-même, **avant de rencontrer et échanger** avec la structure animatrice, **voyait Natura 2000 comme une contrainte.** Pour lui, Natura 2000, encore aujourd'hui, fait peur.

Il propose de **réfléchir à une revalorisation des surfaces en prairies du marais**, impliquant un sur-semis. Il indique qu'un broyage avec export et un semis direct coûte cher (300 €/ha pour le sur-semis et 200 €/ha pour le broyage, soit 60000 € pour 100 ha), et **demande comment le financer.**

Christophe Bodin fait observer que les **Mesures agro-environnementales ont une enveloppe de plus en plus faible au fil du temps.**

- Sensibilisation

- 0 Des collectivités

Christophe Bodin indique que Natura 2000 reste **abstraite** pour les non spécialistes, et subit un **passif très lourd** dû à une mise en place compliquée.

Sophie Gauguery propose aux collectivités d'accueillir la structure animatrice en **conseil municipal**, ou aux vœux du maire, pour **présenter Natura 2000, ses enjeux, objectifs et outils**, et les **actions qui peuvent être mises en place**, afin de **rendre cette politique moins abstraite.**

Michel Letrou répond que les vœux du maire ne sont pas adaptés pour ce genre de présentation, mais **qu'une présentation en conseil municipal est envisageable.**

Il poursuit en indiquant que la commune de Dun-sur-Auron a validé la signature de la charte « zéro pesticides ». Une réunion publique a eu lieu de 26/10/18.

Pour Eric Bedu, **les gens, pour la plupart, ne s'intéressent pas à la biodiversité** et il est important **d'aller les chercher et de les sensibiliser**, comme ça a été le cas pour lui, sur la commune de Venesmes, grâce au travail effectué sur les pelouses sèches à Azuré du serpolet.

Suite aux rencontres avec l'animatrice, la commune a publié un article sur l'Azuré du serpolet dans le bulletin municipal.

O Des scolaires

Anne-Marie Lamy propose de **travailler avec les écoles**, à la mise en place de projets intégrés au parcours scolaire, pluriannuels, par exemple à Saint-Amand-Montrond, en proposant un projet de restauration des pelouses du Grand Tertre, puis un entretien en vue de mise en place d'un éleveur. Cette action pourrait être réalisée en collaboration avec des apiculteurs locaux.

Jean-Claude Morin est favorable et poursuit en **encourageant la mise en place de projet avec les collèges**.

Elle indique aussi qu'un copil des enfants serait intéressant, en lien avec les projets scolaires du territoire concerné

Alexandra Peyronnet indique qu'il s'agit d'un **métier à part entière**.

Emmanuelle Speh propose d'échanger avec les **animatrices nature du Cen Centre-Val de Loire** pour **envisager des actions de sensibilisation en milieu scolaire**, dans le cadre de l'animation Natura 2000.

- Travail collaboratif, en concertation

Hélène Servant-Massé souligne que **plusieurs dispositifs existent avec le même objectif** de préservation de l'environnement, et qu'il est **nécessaire de travailler en collaboration** pour avoir de meilleurs résultats. Elle donne pour exemple le cas des trames vertes et bleues (TVB) et des indices de biodiversité communale (IBC), financés dans le cadre du contrat de Pays.

La Dreal évoque le **renouvellement de la maîtrise d'ouvrage en 2020**. Hélène Servan-Massé demande si le fait que le **Pays Berry Saint-Amandois ne recouvre pas l'intégralité de la surface du site N2000** serait un problème pour la maîtrise d'ouvrage.

Sophie Gauguery lui répond que cela ne serait **pas un problème**, et que c'est souvent le cas pour d'autres sites Natura 2000.

Récapitulatif des échanges en ateliers :

Point positifs	Points négatifs	Perspectives envisagées
- Les élus ou acteurs de territoire rencontrés par la structure animatrice changent leur point de vue sur Natura 2000 : passage d'une vision négative à une vision positive du dispositif. - Le pays Berry-Saint-Amandois s'engage dans des actions liées à la Trame verte et bleue, et recherche une cohérence des actions avec les autres politiques. - Une présentation de N2000 en conseil municipal de Dun-sur-Auron est envisageable.	Enveloppe des MAEC qui diminue. - Certaines zones prioritaires sont hors des sites Natura 2000. - Propriétaires éloignés. - Natura 2000=abstrait. N'intéresse pas les gens - Passif lourd. - Vision faussée du dispositif dû à d'autres politiques publiques réglementaires : amalgames.	Projets de territoire : Poursuivre l'action initiée avec les agriculteurs du marais de Contres, en collaboration avec Simon Bransard, et la Chambre d'agriculture. - Possibilité d'agir ponctuellement hors Natura 2000, avec accord des services de l'Etat, si justifié. Poursuivre activement le projet de restauration des pelouses du Grand Tertre, avec la commune de Saint-Amand-Montrond, en recherchant un partenariat avec les apiculteurs et autres associations locales. Démarchage : - Faire du démarchage en porte à porte pour trouver le gestionnaire des sites (agriculteur...). Cibler des actions à mettre en place sur les communes et aller en personne les présenter en mairie. Sensibilisation : - Participer aux événements communaux (exemple de la brocante ou la randonnée de Venesmes). - Sensibiliser les enfants en milieu scolaire. - Sensibiliser les conseillers municipaux en charge de l'environnement après les élections municipales. Croiser les outils : travailler en collaboration : - Croiser les outils : Natura 2000, Trame verte et bleue, Indice de biodiversité communale, zéro pesticide...

Le copil est clôturé sur le site des marais de Contres, suite aux présentations :

- L'Espace Naturel Sensible (ENS) du marais de Dun-Contres par le Conseil départemental du Cher (Alexandra Peyronnet) :

Le contrat de l'ENS du marais de Dun-Contres a été signé entre la commune de Dun-sur-Auron et le conseil départemental le 15 juin 2015, pour le volet valorisation uniquement.

Suite à plusieurs réunions, les communes de Saint-Germain-des-Bois et Contres ont également accepté de signer un contrat ENS, sur un territoire cohérent, pour les 4 volets : « Connaître, Protéger, Gérer, Valoriser ».

Ce contrat permet entre autre d'obtenir des financements du CD18 pour la mise en place d'actions, ce qui peut compléter Natura 2000.

Des panneaux pédagogiques, qui mettent notamment en valeur des espèces et habitats d'intérêt communautaire, ont été installés au bord du chemin qui permet de traverser les marais.

Il reste encore à désigner un ou des gestionnaires, à élaborer un plan de gestion, et à mettre en œuvre un programme d'actions.

- Travaux de restauration de ripisylve par le SIAB3A (Pascaline Bonnin)

Le SIAB3A est intervenu sur la ripisylve du ruisseau des marais dans le cadre d'un du contrat territorial milieux aquatiques 2015-2019 et au dépôt d'une DIG (déclaration d'intérêt général), qui lui permet d'intervenir dans les cours d'eau et d'utiliser des fonds publics sur des terrains privés. L'objectif ici était de rééquilibrer et d'éclaircir les saules présents dans le lit de la rivière, de manière à rétablir l'écoulement.

Un linéaire d'environ 1km de cours d'eau a ainsi été restauré en février 2017.

En parallèle, le syndicat travaille à la mise en place de piézomètres, afin de comprendre le fonctionnement hydrologique du marais.

- Reconversion de cultures en prairies dans le marais de Dun-Contres par Simon Bransard, exploitant agricole.

Simon Bransard a créé un GAEC familial en 2017, permettant la réunion de son exploitation avec celle de son père, en réponse à une procédure de sauvegarde.

Environ 350 hectares de cultures ont donc été réunis, dont blé, orge, colza, pois, orge de printemps, lentille, lin, maïs et luzerne semence.

Dès fin 2016, M. Bransard a créé un atelier bovin allaitant Charollais (race avec facilité de débouché).

Il s'agit d'un système « naisseur-engraisseur-femelle ». Il prévoit alors d'avoir 20 à 25 mères.

L'autonomie alimentaire est assurée par le pâturage, la production de foin et de luzerne.

Le pâturage est effectué autour du siège social (Rouffieux) de préférence, et également dans les marais.

65 ha sont convertis en prairie en 2016-2017. M. Bransard évoque le faible rendement du maïs sur ces terrains, qui n'est pas économiquement rentable. Un mélange de fétuque, ray-grass anglais et italien, phléole, pâturin, trèfles blanc et violet est semé sur les zones les plus humides. Dans les secteurs plus secs, le dactyle remplace la fétuque.

La gestion des espèces invasives est effectuée la première année de pousse (présence d'ambrosie).

En 2018, M. Bransard possède 45 mères et a eu 12 génisses de deux ans et huit d'un an. 45 vêlages ont eu lieu en hiver 2017-2018.

Fait à Vierzon, le 26/02/19